

LA FORÊT PRIVÉE À LA WANTZENAU

Une forêt qui pousse fort !

Une forêt qui pousse fort !

Ces forêts, régulièrement inondées, car situées entre le Rhin et l'Ill où la nappe phréatique est très proche, sont constituées de chênes pédonculés, de frênes, de peupliers, d'aulnes et autres arbres, arbustes et lianes. Ce milieu, très riche, contribue à une croissance et une vitalité soutenue de la forêt de l'ordre de 10m³/hectare/an, mais aussi à une diversité importante.

Des forêts privées divisées

La forêt privée y est très morcelée, les 153 hectares sont partagés entre 366 propriétaires, ce qui ne facilite pas son entretien et son accès.

Une maladie sérieuse et visible

Le frêne est touché par une maladie : la Chalarose, un champignon qui infecte les rameaux puis le tronc jusqu'à provoquer la mort de l'arbre.

De nombreux promeneurs et visiteurs

Ces forêts péri-urbaines sont également très fréquentées par les promeneurs et les cyclistes de l'agglomération de Strasbourg.

Des forêts à sécuriser et à renouveler

Les branches mortes sont aujourd'hui très nombreuses dans les forêts délaissées et avec des frênes dépérissants ; une mise en sécurité s'avère urgente le long des axes les plus fréquentés. Le renouvellement des forêts par plantation ou par régénération naturelle est aussi à mettre en œuvre pour retrouver des forêts dans 50 ans.

Attendre ou agir ?

L'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace et la commune de La Wantzenau vous proposent de partager ces diagnostics et de préparer ensemble le futur, lors d'une rencontre en forêt, le vendredi 10 novembre 2017 (rendez-vous à 13 h 30 devant le parking du club de pétanque).

Denis CLAUSS,
Adjoint au Maire,
en charge de l'environnement



Pour plus d'informations :
www.forestiersdalsace.fr

© crédit photo : Célia PHILIBERT DIT JAIME

ZONE DE RENCONTRE

Afin de faciliter la cohabitation entre les différents usagers des rues de La Wantzenau, la commune a décidé, lors de la réfection des enrobés de chaussée, rue des Tuiles, de mettre en place une zone de rencontre.

Créée par la réglementation en 2008, on la retrouve également chez nos voisins européens.

En pratique, il s'agit d'un secteur où **piétons, cyclistes et automobiles** cohabitent au sein d'un même espace, sans délimitation des territoires de chacun.

On comprend aisément que la vitesse des véhicules y est fortement réduite (20km/h) pour permettre aux différents usagers d'y circuler en toute sécurité. Cette vitesse limitée est applicable à tous types de véhicules, c'est-à-dire les vélos, les cyclomoteurs, les motos, les automobiles, les véhicules de livraison, les bus...

20 km/h, c'est une vitesse qui permet la convivialité, la civilité et la courtoisie.

De même, comme l'indique le panneau de signalisation, la particularité de cette zone est de laisser la priorité aux piétons qui sont autorisés à se déplacer librement sur la chaussée.

Les stationnements ne sont autorisés que sur les emplacements matérialisés au sol et réservés exclusivement à cet effet. Tout autre stationnement est interdit.

Des panneaux explicatifs rappelant ces préconisations seront mis en place prochainement.

Christophe GEORG
Adjoint au Maire,
en charge des travaux,
de la voirie et de la circulation

